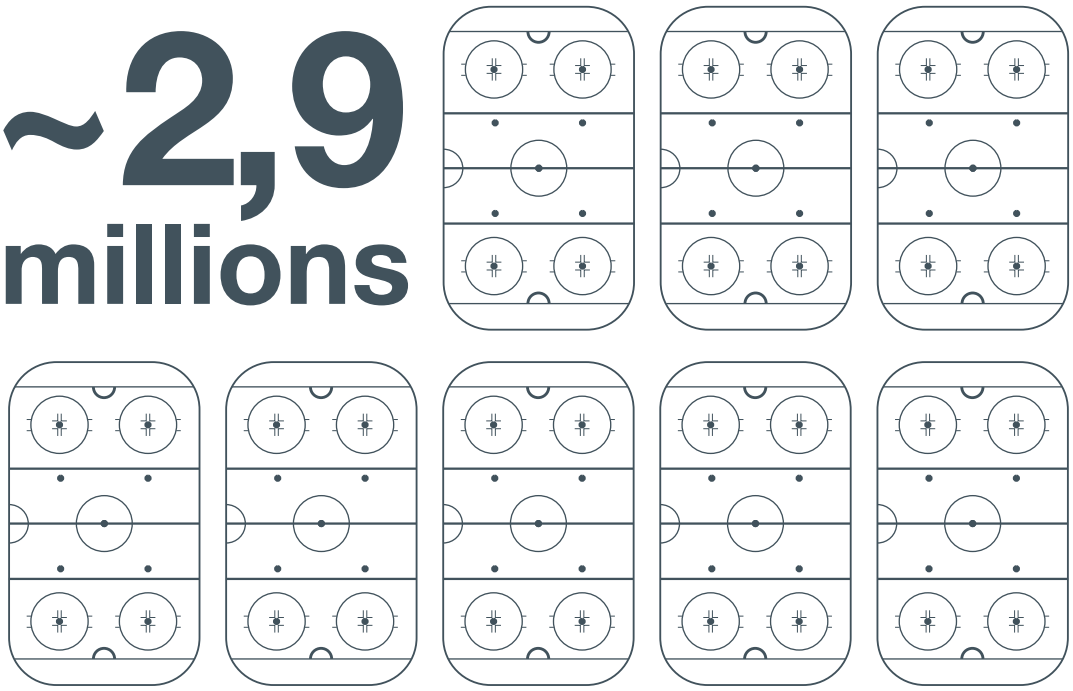
NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION
SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

Qu'est-ce que le combustible nucléaire irradié?

Les Canadiens utilisent depuis plusieurs décennies l'électricité produite par les réacteurs nucléaires CANDU exploités en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick. Le combustible nucléaire irradié est un sous-produit de ce processus.

~2,9 millions



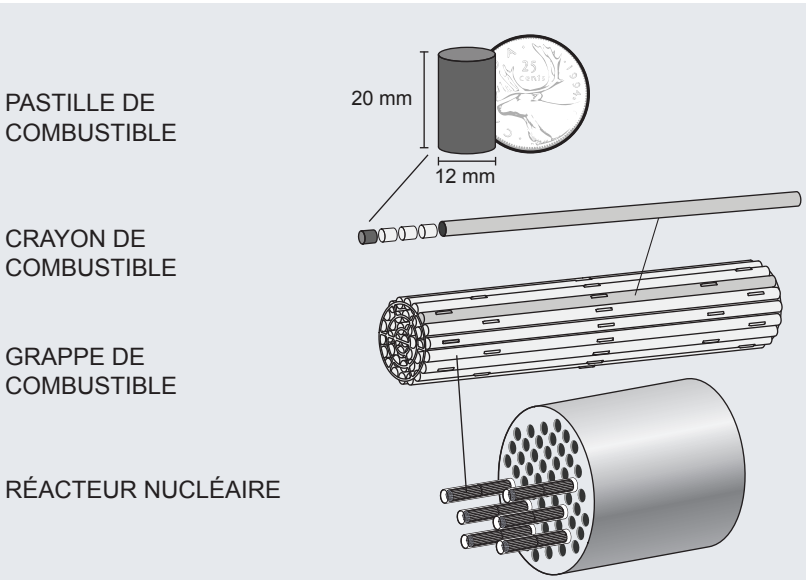
Au 30 juin 2019, on compte environ 2,9 millions de grappes de combustible nucléaire irradié au Canada.

S'il pouvait être cordé comme du bois de chauffage, tout ce combustible nucléaire irradié pourrait loger dans environ huit patinoires de hockey, soit de la surface de la glace à la hauteur de la bande. À la fin de la période d'exploitation prévue des réacteurs nucléaires canadiens existants, le nombre de grappes de combustible nucléaire irradié pourrait atteindre approximativement 5,5 millions.

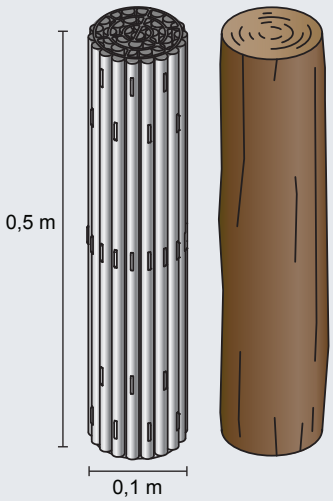
Combustible nucléaire CANDU

Le combustible nucléaire CANDU irradié n'est pas liquide ou gazeux; c'est un solide stable. En vertu des règlements canadiens et internationaux, il n'est pas classé comme une substance inflammable, explosive ou fissile.

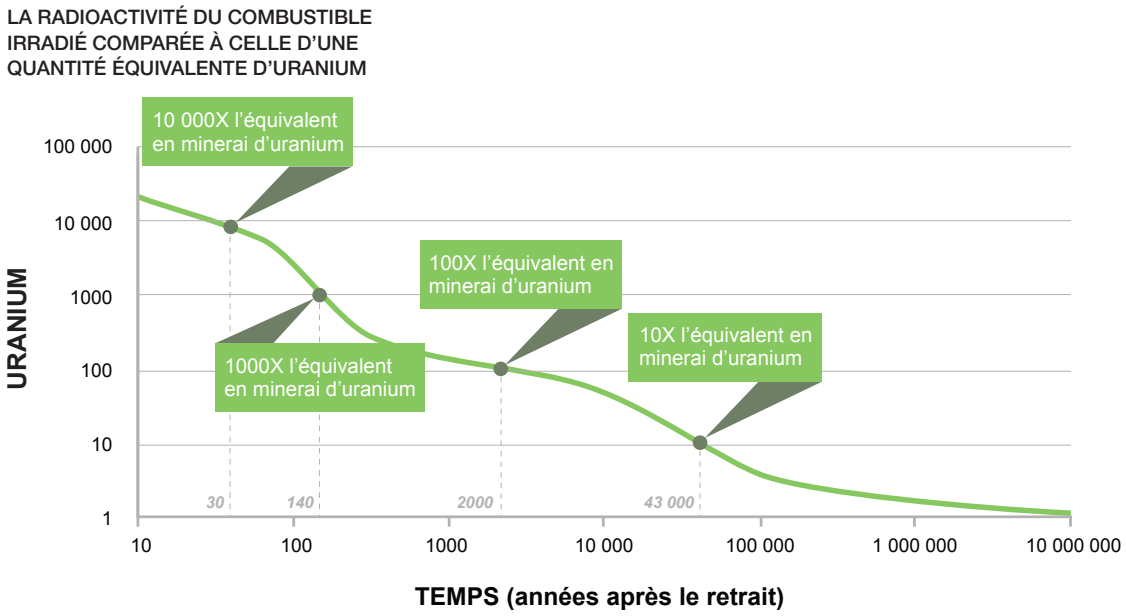
Le combustible nucléaire CANDU est constitué de dioxyde d'uranium (UO_2) créé à partir d'uranium naturel. Au cours de la fabrication, la poudre d'UO_2 est comprimée pour former des pastilles solides, lesquelles sont cuites afin de les transformer en céramique. Les pastilles de céramique sont insérées dans un tube composé d'un alliage de zirconium et d'étain. L'ensemble s'appelle un élément de combustible ou un crayon de combustible. Ces crayons de combustible sont soudés les uns aux autres pour former des grappes ayant chacune la forme et la taille d'une bûche pour le foyer. Chaque grappe de combustible CANDU fait environ 0,5 mètre de longueur et 0,1 mètre de diamètre, contient environ 20 kilogrammes d'uranium et possède une masse totale d'environ 24 kilogrammes.



Chaque grappe de combustible CANDU a approximativement la taille et la forme d'une bûche pour le foyer.



La désintégration radioactive dans le combustible CANDU irradié au fil du temps



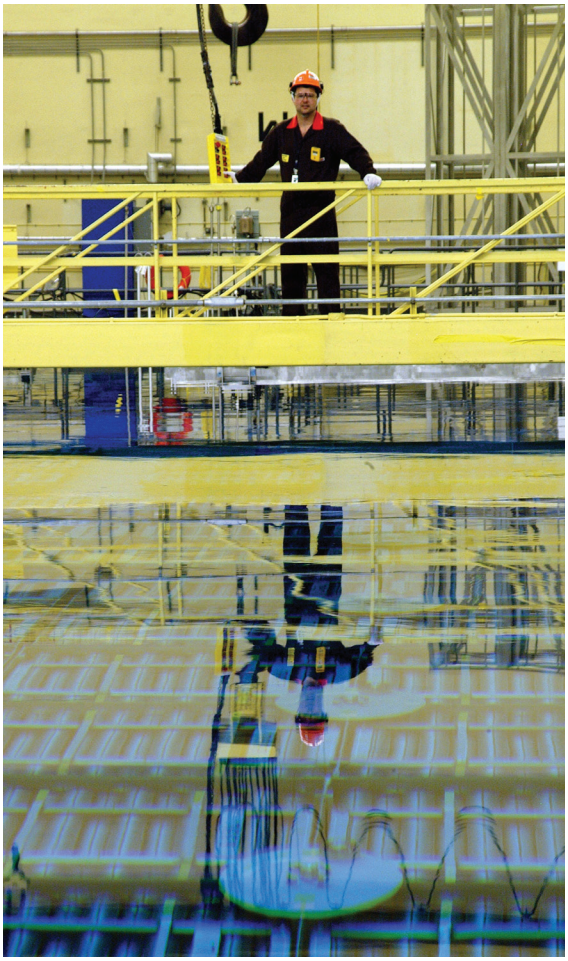
Bien que sa radioactivité initiale décroisse rapidement avec le temps, sa radioactivité résiduelle ainsi qu'une certaine toxicité chimique persisteront et le combustible irradié continuera de poser un risque pour la santé pendant plusieurs centaines de milliers d'années.

À la fin de sa vie utile, lorsqu'on retire le combustible CANDU d'un réacteur, il est considéré comme un déchet. Ce combustible irradié est hautement radioactif et doit être géré avec soin. Bien que sa radioactivité initiale décroisse rapidement avec le temps, sa radioactivité résiduelle ainsi qu'une certaine toxicité chimique persisteront et le combustible irradié continuera très longtemps de poser un risque pour la santé.

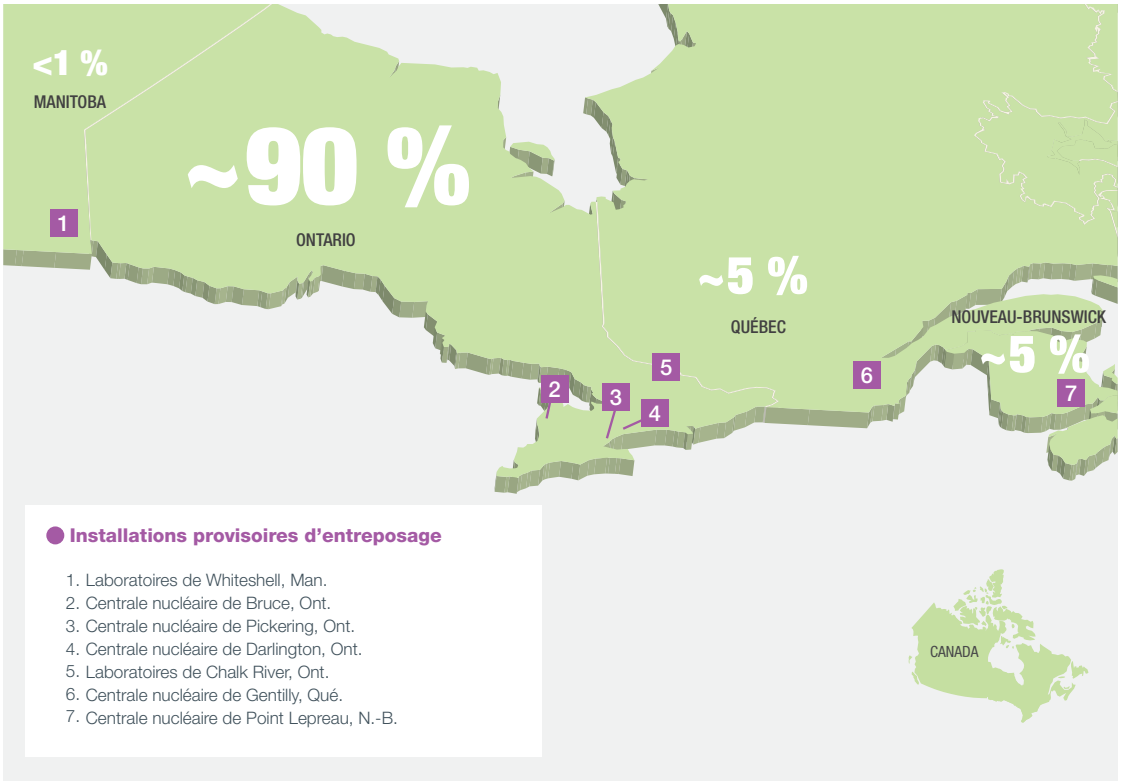
Il faudra environ un million d'années pour que son niveau de radioactivité atteigne celui d'une quantité équivalente d'uranium naturel. Le graphique ci-contre présente des données concernant la désintégration radioactive dans le combustible CANDU irradié au fil du temps.

Comment le combustible nucléaire irradié est-il actuellement entreposé?

Lorsque les grappes de combustible nucléaire irradié sont retirées d'un réacteur, elles sont placées dans une piscine remplie d'eau pour y refroidir et perdre leur radioactivité. Au bout de sept à 10 ans, les grappes sont placées dans des conteneurs, des silos ou des enceintes de stockage à sec. Le stockage à sec est une technologie éprouvée qui est utilisée dans plusieurs pays depuis les années 80.







Le combustible nucléaire irradié est entreposé de manière sûre là où il est produit ou à proximité, dans des installations autorisées par l'organisme national de réglementation – la Commission canadienne de sûreté nucléaire. De petites quantités de combustible irradié utilisé pour la recherche-développement sont également entreposées dans des installations autorisées sur les sites des Laboratoires nucléaires canadiens appartenant à l'Énergie atomique du Canada limitée.

Le Canada s'est doté d'un cadre réglementaire rigoureux qui régit la manutention du combustible nucléaire irradié. Le combustible nucléaire irradié est en tout temps géré avec soin et blindé afin qu'aucune personne ne soit jamais exposée à une grappe non blindée.

Quel est le plan à long terme prévu pour le combustible nucléaire irradié?

Le plan canadien, appelé la Gestion adaptative progressive (GAP), est à la fois une méthode technique (ce que nous envisageons de construire) et un système de gestion (comment nous travaillerons avec les gens pour y parvenir).

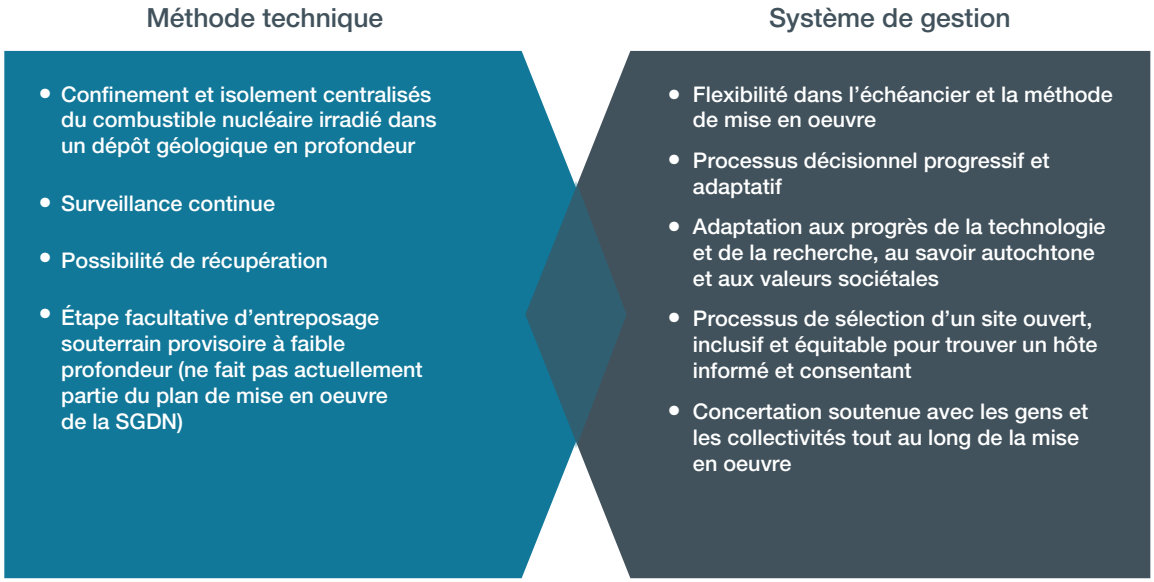
La méthode technique aura comme aboutissement le confinement et l'isolement centralisés du combustible irradié canadien dans un dépôt géologique en profondeur construit dans une région ayant une géologie propice située au sein d'un hôte informé et consentant. La GAP prévoit aussi la mise au point d'un système de transport qui permettra d'acheminer le combustible irradié des installations où il est actuellement entreposé jusqu'au nouveau site.

Le système de gestion comporte des étapes réalistes et gérables, chacune marquée par des points de décision explicites. Il permet une certaine flexibilité quant au rythme et à la manière de réaliser la mise en oeuvre et favorise la participation soutenue du public et des collectivités tout au long de son processus de mise en oeuvre.

La GAP est également conçue pour répondre aux normes rigoureuses de sûreté à travers tous les éléments de sa conception et de sa mise en oeuvre.

Le plan canadien est le fruit d'un dialogue mené avec les Canadiens et des spécialistes et est celui qui respecte le mieux les grandes priorités jugées importantes par les citoyens. Le gouvernement fédéral a fait de la GAP le plan canadien en juin 2007.

Le plan est conforme aux approches de gestion à long terme adoptées par d'autres pays dotés de programmes d'énergie nucléaire, tels que la Finlande, la Suède, la Suisse, le Royaume-Uni et la France.



Quelle quantité de combustible nucléaire irradié devra être gérée?

La *Loi sur les déchets de combustible irradié*, adoptée par le gouvernement du Canada en 2002, exige que la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) gère tout le combustible nucléaire irradié produit au Canada. Cela comprend les grappes de combustible irradié existantes et celles qui seront produites dans le futur.

Actuellement, les réacteurs canadiens produisent environ 90 000 grappes de combustible CANDU irradié par année. Si les réacteurs canadiens existants, y compris ceux pour lesquels une réfection est planifiée, fonctionnent jusqu'à la fin de leur durée prévue, le nombre de grappes de combustible irradié devant être gérées dans ces installations pourrait s'élever à environ 5,5 millions. Le nombre exact pourrait varier selon certains paramètres d'exploitation futurs.

Le dépôt géologique en profondeur de la SGDN devra être suffisamment grand pour être en mesure de confiner et isoler tout le volume de combustible irradié produit par les centrales nucléaires canadiennes. Le plan canadien a été élaboré uniquement pour gérer le combustible nucléaire irradié canadien. Aucun combustible irradié étranger ne sera stocké dans le dépôt.

Les décisions futures que prendront les gouvernements provinciaux, les exploitants de centrales nucléaires et les autorités de réglementation concernant la production d'énergie nucléaire pourraient venir accroître le volume et peut-être ajouter d'autres types de combustible irradié devant être géré. Par exemple, la durée de vie des réacteurs existants pourrait être prolongée par des réfections supplémentaires. Les gouvernements provinciaux pourraient aussi décider de construire de nouvelles centrales nucléaires. La demande que fera la SGDN pour les examens et approbations réglementaires, qui sont exigées par la loi avant que l'installation puisse être construite et exploitée, sera basée sur un volume spécifique de combustible.

NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION
SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Société de gestion des déchets nucléaires
22, avenue St. Clair Est, 6e étage
Toronto (Ontario) M4T 2S3, Canada
Tél. : 416.934.9814 Sans frais : 1.866.249.6966
Courriel : contactus@nwmo.ca
Site Web : www.nwmo.ca

@nwmocanada
@LaSGDN
/company/nwmocanada

© 2020 Société de gestion des déchets nucléaires